



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 janvier 2022  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 26 janvier 2022, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de me référer à la 8950<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, tenue le 19 janvier 2022, au titre de la question « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Les déclarations des participantes et participants en présentiel seront publiées en tant que compte rendu officiel du Conseil de sécurité (S/PV.8950).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour la 8950<sup>e</sup> séance, les délégations ci-après ont envoyé des déclarations écrites, dont le texte est joint à la présente : Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), Costa Rica, Égypte, Iraq, Liban, Organisation de la coopération islamique, Qatar et République de Corée. Ces déclarations seront publiées en tant que document officiel du Conseil de sécurité conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et il sera fait référence au document officiel dans le document publié sous la cote S/PV.8950.

La Présidente du Conseil de sécurité  
(Signé) Mona Juul



## Annexe I

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens tout d'abord à féliciter la Norvège pour sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité ce mois-ci et à lui exprimer notre gratitude pour l'occasion qui est donnée au Mouvement des pays non alignés de présenter sa position sur la question de Palestine, une question qui, pour le Mouvement, a toujours été une source de préoccupation et d'une importance capitale, et qui reste l'une des questions les plus anciennes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

À la Conférence ministérielle de mi-parcours du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue en ligne les 13 et 14 juillet 2021 sous le thème « Le Mouvement des pays non alignés au centre des efforts multilatéraux pour répondre aux défis mondiaux », les ministres ont adopté une déclaration politique qui souligne, entre autres, qu'une solution juste, durable et pacifique à la question de Palestine sous tous ses aspects, fondée sur les paramètres internationalement approuvés et énoncés dans les résolutions pertinentes de l'ONU, doit rester à la fois une priorité à l'ordre du jour du Mouvement et une responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies, jusqu'à ce que cette question soit réglée sous tous ses aspects de manière satisfaisante, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

À cet égard, les États membres du Mouvement réaffirment que cette injustice historique qui perdure, dont l'occupation israélienne du Territoire palestinien et d'autres territoires arabes qui dure depuis plus de 54 ans constitue le nœud gordien, continue de menacer gravement la paix et la sécurité régionales et internationales, est la source d'innombrables violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et exige une attention et une action urgentes, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et à la Charte des Nations Unies. La communauté internationale ne peut rester paralysée sur cette question et ne peut accepter les arguments selon lesquels cette question est sans issue ou la paix n'est pas possible à l'heure actuelle. Le consensus international sur une solution juste est ferme et clair. Nous disposons d'outils politiques et diplomatiques multilatéraux pour promouvoir un règlement pacifique, que nous devons utiliser de manière responsable et urgente.

Le Conseil de sécurité en particulier a la responsabilité claire de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit s'acquitter des obligations que lui impose la Charte et agir pour mettre en œuvre ses propres résolutions, qui constituent le fondement d'un règlement pacifique, juste et durable du conflit. La question de Palestine ne saurait faire exception au droit international et à l'autorité du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous restons profondément préoccupés par le fait que, depuis trop longtemps, cet organe n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat sur cette importante question, en particulier en raison du recours au veto par l'un de ses membres permanents. Les membres du Mouvement appellent le Conseil de sécurité à surmonter sa paralysie et à remplir les devoirs que lui impose la Charte en ce qui concerne la question de Palestine, afin de restaurer sa crédibilité et de s'acquitter de ses obligations concernant la réalisation d'une solution juste et pacifique à ce conflit qui dure depuis trop longtemps et à cette injustice tragique.

Le Mouvement des pays non alignés continue de croire que la résolution 2334 (2016), qui a réaffirmé les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur la question, constitue la voie la plus efficace et la plus sûre vers la paix, en énonçant

les exigences et les paramètres essentiels pour parvenir à un résultat juste sur la base de la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967, conformément au mandat de paix de longue date approuvé par la communauté internationale, à savoir les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, le mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, et en garantissant la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits à l'autodétermination et à un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une solution juste à la situation tragique des réfugiés de Palestine, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

En conséquence, nous réitérons l'appel du Mouvement des pays non alignés au plein respect de la résolution 2334 (2016) et à la mise en œuvre effective de ses dispositions et obligations, en particulier par la Puissance occupante, y compris l'obligation qui incombe aux États de respecter le principe de distinction, qui est une question centrale pour l'application du principe de responsabilité. Nous soulignons également la nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques internationaux et régionaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et à parvenir à une solution juste, durable et globale, ce qui est également demandé dans la résolution 2334 (2016), et nous appelons le Conseil de sécurité à examiner tous les moyens concrets de la faire pleinement appliquer, comme il s'y est engagé.

De même, les États membres du Mouvement continuent d'appeler au plein respect et à l'application de toutes les autres résolutions pertinentes, notamment en ce qui concerne la cessation complète de toutes les activités de peuplement israéliennes et le statut de Jérusalem-Est occupée. Le respect des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du droit international permettrait de créer les conditions requises pour mettre fin à l'occupation, régler le conflit sous tous ses aspects de manière équitable et faire de la paix et de la sécurité palestino-israéliennes une réalité, dans l'intérêt des deux peuples, de la région et de l'ensemble de la communauté internationale.

Il est impératif que des mesures soient prises immédiatement, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, afin de redresser la situation sur place marquée par une montée de la violence, en particulier celle commise par les colons, du terrorisme et des tensions, qui doit être désamorcée de toute urgence, et de créer un climat propice à la recherche de la paix, notamment en levant toutes les mesures unilatérales et illégales, qui ne font qu'encourager Israël à poursuivre ses politiques et pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les actions qui violent les résolutions du Conseil de sécurité et le statu quo historique et juridique de Jérusalem et de ses lieux saints sont provocatrices et dangereuses, détruisent les perspectives de paix et ne doivent être soutenues ni célébrées par aucun pays. Les menaces d'annexion par des responsables israéliens, et la poursuite des activités de peuplement et du déplacement forcé de familles palestiniennes de leurs foyers et de leurs terres doivent être condamnées sans ambiguïté. Toute mesure prise à cet égard doit être rejetée immédiatement comme nulle et non avenue et sans effet juridique, et doit être assortie de mesures fermes pour qu'il n'y ait pas d'impunité pour ces graves violations, y compris des contre-mesures légales.

Le Mouvement des pays non alignés appelle au plein respect du statut historique des lieux saints et de la tutelle hachémite historique des Lieux saints chrétiens et musulmans de la ville, telle que l'exerce S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein de Jordanie, et à la protection de leur caractère sacré.

Le Mouvement des pays non alignés salue les efforts déployés par S. M. le Roi Mohammed VI en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique. Le Mouvement se félicite de l'Appel pour Al-Qods/Jérusalem,

signé à Rabat le 30 mars 2019 par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc et S. S. le pape François pour souligner le rôle important que joue Al-Qods/Jérusalem en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les peuples des trois religions monothéistes ainsi que la nécessité de préserver ses spécificités et ses caractéristiques en tant que ville de coexistence pacifique.

En ce qui concerne la bande de Gaza, la situation sur place continue de préoccuper vivement le Mouvement, en particulier la gravité de la situation humanitaire qui, malheureusement, continue de se détériorer de jour en jour. Le Mouvement des pays non alignés réitère son appel à la levée complète du blocus israélien, qui continue d'infliger des souffrances humanitaires, sociales et économiques indicibles aux plus de 2 millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens qui vivent à Gaza. Cette crise doit être réglée de manière globale, conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et aux résolutions pertinentes de l'ONU, et en tenant compte des appels sans équivoque à mettre fin à l'occupation étrangère israélienne illégitime et belligérente du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, depuis 1967, et de notre responsabilité primordiale à cet égard.

En l'absence d'une solution, les États membres du Mouvement demandent à nouveau que le peuple palestinien, y compris les réfugiés de Palestine, continuent de recevoir l'assistance humanitaire et socioéconomique dont ils ont besoin. C'est pourquoi le Mouvement souligne l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, pour atténuer les souffrances des Palestiniens et appelle à appuyer pleinement le mandat de l'UNRWA afin d'assurer la continuité de ses programmes vitaux et sa contribution à la stabilité régionale. Compte tenu des déficits financiers persistants, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir à l'UNRWA un financement suffisant et prévisible pour assurer la continuité de ses activités indispensables dans toutes les zones d'opérations.

Étant donné qu'Israël, Puissance occupante, s'est manifestement démis de ses obligations de protéger la population civile palestinienne en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949, nous réitérons également notre appel de longue date à la communauté internationale pour que celle-ci garantisse la protection du peuple palestinien, ce qui est urgent pour remédier au terrible état d'insécurité dans lequel vit la population occupée et éviter de nouvelles pertes en vies humaines innocentes. Faute de quoi, la situation ne manquera pas de s'aggraver davantage et d'autres civils perdront tragiquement la vie.

À cet égard, nous faisons une nouvelle fois part de notre vive inquiétude face à l'impunité pour toutes les violations commises par Israël, dont beaucoup peuvent être constitutives de crimes de guerre. L'absence de justice ne fait que favoriser une plus grande impunité, entraîne la récurrence des crimes et déstabilise la situation sur le terrain, réduisant ainsi un peu plus les perspectives de paix. Nous continuons de demander que des mesures soient prises au niveau international, en particulier au Conseil de sécurité, pour garantir la cessation des violations systématiques que commet Israël contre la population civile palestinienne sous son occupation et l'amener à rendre des comptes. Nous réaffirmons qu'Israël doit s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités au regard du droit international, et que s'il persiste dans son mépris flagrant du Conseil de sécurité et de ses obligations juridiques internationales, il doit être amené à en répondre.

En ce qui concerne la situation dans le Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et décisions prises ou envisagées par Israël, Puissance occupante, notamment sa décision illégale en

date du 14 décembre 1981, qui vise à modifier le statut juridique, physique et démographique de ce territoire ainsi que sa structure institutionnelle, au même titre que les mesures qu'il prend pour y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique. À cet égard, et conformément à notre position de principe, nous exigeons une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). En outre, nous condamnons de nouveau la proclamation unilatérale et arbitraire des États-Unis d'Amérique reconnaissant le plateau du Golan comme faisant partie d'Israël, et nous appelons une fois de plus le Conseil de sécurité à condamner sans équivoque cet acte de provocation.

D'autre part, les États membres du Mouvement soulignent la nécessité qu'Israël se retire de tous les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et la partie libanaise du village de Ghajar, jusqu'à la Ligne bleue, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 1701 (2006).

Enfin, nous saisissons cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale d'agir collectivement et de manière responsable pour faire respecter le droit international et de déployer tous les efforts nécessaires pour appuyer la juste cause palestinienne, dont l'objectif ultime est de mettre fin à cette injustice historique et grave. Nous réaffirmons notre détermination à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, et nous renouvelons notre appui à la lutte que mène le peuple palestinien pour obtenir justice, exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes, notamment à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance à l'intérieur d'un État de Palestine souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Annexe II****Déclaration de M. Rodrigo A. Carazo, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je voudrais féliciter la Norvège et M<sup>me</sup> Anniken Huitfeldt, Ministre des affaires étrangères, pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité au mois de janvier et pour l'organisation de ce débat public opportun sur l'une des questions les plus anciennes inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Je remercie également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé instructif.

Comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises, le cycle de la violence au Moyen-Orient se poursuit. Il n'y aura pas de règlement réel et durable du conflit sans volonté politique des deux parties. L'absence de solution au conflit affecte non seulement la population palestinienne mais elle affecte aussi directement le peuple israélien. À cet égard, le Costa Rica souhaite exprimer sa préoccupation concernant les questions suivantes.

Premièrement, la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé reste grave, notamment en raison des violations par Israël de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le Costa Rica réaffirme la nécessité de veiller à ce que le bien-être et les droits de l'homme des peuples des territoires occupés, y compris les prisonniers, les détenus et le personnel humanitaire, comme Juana Ruiz Sánchez Rishmawi, soient préservés, en particulier lors d'une grave crise sanitaire comme celle qui sévit actuellement, qui traverse les frontières et les communautés. Par ailleurs, nous reconnaissons et réaffirmons la nécessité de préserver les droits d'Israël à la sécurité et à la paix tout en accordant une attention égale aux droits des Palestiniens, en garantissant notamment la non-discrimination et la liberté de circulation. Le respect des droits de l'homme n'est pas négociable.

Deuxièmement, en 2021, la violence des colons a atteint son plus fort niveau depuis 2012. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, au cours des 10 premiers mois de l'année 2021, plus de 400 attaques perpétrées par des colons contre des Palestiniens ont été recensées. Aussi exprimons-nous une fois de plus notre préoccupation face à l'expansion des colonies de peuplement illégales, à la violence commise par les colons et aux démolitions et confiscations de maisons palestiniennes, qui continuent d'aller croissant. Nous déplorons particulièrement la création d'un centre commercial et de loisirs à Maalé Adoumim – désormais connue sous le nom de Mishor Adumim – en Cisjordanie occupée, dans le but de normaliser le processus d'annexion du Territoire palestinien occupé.

En outre, cinq années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), appelant à la fin de toutes les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, mais Israël ne respecte toujours pas ces dispositions. Nous exhortons le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités pour faire en sorte que ses décisions soient respectées. Par ailleurs, nous appelons vivement les deux parties à adopter une approche fondée sur l'égalité et le plein respect du droit international et des droits de l'homme.

Enfin, nous demandons instamment aux deux parties d'éviter toute action unilatérale susceptible d'aggraver encore les tensions et de compromettre les perspectives de reprise des négociations et de réalisation d'une paix globale, juste

et durable au Moyen-Orient. La préservation de la viabilité de la solution des deux États et la consolidation du cessez-le-feu du 20 mai 2021 sont des questions clés qui doivent continuer de guider nos discussions. Nous exhortons les deux États à reprendre le processus de paix sur la base juridique internationale reconnue, fondée sur les frontières de 1967 et les résolutions du Conseil de sécurité.

**Annexe III****Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et à vous souhaiter plein succès dans la conduite des travaux du Conseil. Je remercie également de son exposé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland.

L'Égypte s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique.

Cinq années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), qui a eu lieu lorsque l'Égypte était membre du Conseil de sécurité. Cette résolution a souligné la nécessité de mettre fin aux activités de peuplement israéliennes et de faire une distinction entre les territoires occupés depuis 1967 et le reste du territoire de l'État d'Israël. Depuis lors, la situation dans les territoires palestiniens occupés n'a cessé de se détériorer. Les colonies de peuplement se sont étendues en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Des tentatives d'expulsion de familles palestiniennes des quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, à Jérusalem-Est, ont eu lieu. Des maisons et des installations palestiniennes, y compris celles construites grâce à l'appui des donateurs, ont été démolies. Les meurtres de Palestiniens non armés, en particulier d'enfants, par les forces d'occupation et les colons se sont multipliés, sans que les forces d'occupation n'offrent aux Palestiniens la moindre protection. Par ailleurs, Israël a décidé de désigner six organisations de la société civile palestiniennes comme organisations terroristes, alors qu'elles sont des organisations partenaires de donateurs internationaux, au premier rang desquels l'ONU.

Les Lieux saints de Jérusalem-Est n'ont pas été épargnés par les violations commises par les forces d'occupation et les groupes religieux radicaux. Ces violations ont conduit à la récente escalade entre les deux parties de mai dernier, qui a fait des dizaines de morts. L'Égypte a mis en garde à plusieurs reprises contre ce danger, soulignant l'importance de respecter le statu quo juridique et historique à Jérusalem-Est, sous le patronage du Royaume hachémite de Jordanie. Face à tout cela, l'Égypte s'efforce, en coopération avec toutes les parties régionales et internationales concernées, de contenir la situation et de maintenir le cessez-le-feu. Nous avons annoncé l'octroi de 500 millions de dollars pour des projets de reconstruction dans la bande de Gaza, qui seront exécutés par des entreprises égyptiennes. L'Égypte poursuit également ses efforts pour pérenniser le cessez-le-feu et examine les moyens de relancer les négociations. Le mois dernier, elle a organisé une réunion à six, à laquelle ont participé les Ministres des affaires étrangères et les chefs des services de renseignement de la Jordanie et de la Palestine.

La responsabilité historique de l'Égypte à l'égard de la cause palestinienne et de la défense des droits du peuple palestinien nous oblige une fois de plus à réaffirmer que la seule solution susceptible de briser le cercle vicieux de la violence et d'éviter aux innocents de nouvelles effusions de sang consiste à accorder au peuple palestinien ses droits légitimes, avant tout le droit à un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux références internationales reconnues, à l'Initiative de paix arabe et à la solution des deux États.



Pour atteindre cet objectif, il convient de créer un climat propice à la reprise des négociations. Il convient de mettre fin à toutes les actions unilatérales, en particulier la colonisation. Une conférence internationale sur la paix doit être organisée conformément aux paramètres convenus au niveau international, et l'Autorité palestinienne et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doivent être soutenus afin notamment que ce dernier puisse s'acquitter de son mandat à l'égard des réfugiés palestiniens.

Au niveau régional, l'Égypte appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Hans Grundberg, et se réjouit à la perspective de coopérer avec lui et de contribuer à l'action qu'il mène pour parvenir à un règlement global de la crise yéménite grâce à une solution politique qui garantisse l'unité, la souveraineté et l'indépendance du Yémen. Un tel règlement doit répondre aux aspirations du peuple yéménite et mettre fin à ses souffrances d'ordre humanitaire, conformément aux accords fondamentaux relatifs à la crise, à savoir la résolution 2216 (2015), l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre et les textes issus de la Conférence de dialogue national.

L'Égypte prend soin d'appuyer les efforts déployés par l'ONU en Syrie et au Yémen, où il est crucial de faire avancer le processus politique et d'instaurer un cessez-le-feu global selon les paramètres définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous soulignons que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus actif afin de parvenir au règlement politique de ces crises, d'imposer des cessez-le-feu et de lutter contre le terrorisme et les organisations armées illégales.

L'Égypte se déclare de nouveau vivement préoccupée par la poursuite des attaques de navires contre d'autres navires en mer et par la menace que cela représente pour la liberté de navigation internationale. Elle condamne avec la plus grande fermeté les attaques dirigées contre l'Arabie saoudite et le recours croissant à la force par certaines parties de la région en dehors des cadres internationaux convenus, une conduite qui viole le droit international et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et met en péril la paix et la sécurité régionales et internationales. De plus, l'Égypte est préoccupée par l'ingérence persistante de certains États de la région dans les affaires intérieures d'autres États et par le fait que les divisions sectaires qui attisent les conflits sont alimentées.

L'Égypte continue d'appuyer tous les efforts visant à instaurer la stabilité en Libye et à organiser simultanément et dans les meilleurs délais les élections présidentielle et législatives qui ont été reportées, afin de permettre aux Libyens de prendre leur avenir en main.

Nous travaillons avec tous nos frères libyens pour assurer le maintien de la stabilité pendant la transition actuelle. Nous suivons avec inquiétude les récentes tensions à Tripoli, où certaines milices ont à nouveau pris les armes, ainsi que le retard dans le départ de tous les mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères de Libye, ce qui constitue une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des résultats de la Conférence de Berlin et de la Conférence de Paris. À cet égard, l'Égypte appuie les efforts déployés par la Commission militaire conjointe 5+5 et espère que des progrès tangibles seront réalisés dans la consolidation des institutions militaires et chargées de la sécurité en Libye, ce qui constituera une composante clef de la stabilité souhaitée pour ce pays.

L'Égypte continue d'appuyer les efforts de réforme économique en Libye en sa qualité de Présidente du groupe de travail sur l'économie créé dans le cadre du processus de Berlin. Ce groupe œuvre à la consolidation des institutions économiques libyennes, à la réunification de la Banque centrale de Libye et à la transparence des recettes et des dépenses, en vue de préserver la richesse du peuple libyen et de veiller à ce qu'elle soit dépensée dans son intérêt et non dilapidée, et de protéger les droits de chaque région.

Pour terminer, l'Égypte réaffirme que le seul moyen de parvenir à une paix juste et globale et d'éviter de nouvelles violences au Moyen-Orient est de respecter pleinement les résolutions internationalement reconnues et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de libérer tous les territoires arabes occupés depuis 1967, notamment en Palestine et dans le Golan syrien.

**Annexe IV****Déclaration de M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom,  
Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des  
Nations Unies**

[Original : arabe]

Tout d'abord, la délégation de mon pays appuie la position arabe commune sur la question palestinienne, telle qu'elle a été exprimée dans la déclaration du Groupe des États arabes prononcée à New York au nom du Groupe par S. E. le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte. Nous appuyons également la déclaration du Mouvement des pays non alignés prononcée par S. E. le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan et la déclaration de l'Organisation de la coopération islamique prononcée par S. E. le Représentant permanent du Niger.

Ma délégation tient à remercier la Mission permanente de la Norvège pour sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous félicitons, Madame la Présidente, d'avoir donné aux États Membres l'occasion d'exprimer leurs points de vue lors de ce débat public sur un sujet qui touche à la sécurité, à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour discuter des actes d'agression, de persécution et de répression qui continuent d'être perpétrés contre le peuple de l'État de Palestine et de ses territoires occupés depuis plus de sept décennies, en violation totale des droits humains et du droit international, par l'entité israélienne, Puissance occupante. Le Conseil est confronté à un véritable défi décisif dans ses efforts pour apporter son appui au peuple palestinien opprimé.

Nous appelons la communauté internationale à s'opposer fermement et catégoriquement aux politiques agressives de colonisation, aux activités visant au nettoyage ethnique et à des changements démographiques, ainsi qu'à la violation du caractère sacré des lieux de culte et des lieux saints par la Puissance occupante. Nous devons agir pour rendre justice au peuple palestinien, victime d'un génocide, et rétablir ses droits légitimes, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous devons prendre des mesures pour assurer la protection des civils sous occupation, pour obliger la Puissance occupante à se retirer de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem, pour garantir la libération des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes et pour mettre fin aux mesures de colonisation israéliennes visant à judaïser la ville de Jérusalem et à éliminer son caractère arabo-islamique.

Nous réaffirmons l'appui sans réserve de l'Iraq à la juste cause palestinienne et à la ténacité du peuple palestinien. Nous condamnons une fois de plus les incursions répétées dans la mosquée Al-Aqsa par l'entité israélienne, Puissance occupante, sa pratique consistant à semer la panique parmi des fidèles musulmans sans défense et ses attaques brutales contre notre peuple dans l'État de Palestine. Nous condamnons les décisions illégales et illégitimes concernant Jérusalem prises par l'occupant israélien usurpateur, et nous rejetons la négation du droit historique des Palestiniens à la terre de Palestine.

Nous exprimons une nouvelle fois la position ferme de mon pays, à savoir qu'un règlement juste et global de la question palestinienne ne peut passer que par la création d'un État palestinien pleinement indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem pour capitale, conformément aux résolutions internationales. Nous demandons instamment que des mesures soient prises pour mettre en œuvre les dispositions des conventions internationales, de la Charte

des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève. Nous rejetons par ailleurs tout acte contraire au droit international en ce qui concerne Jérusalem. Nous demandons aux États du monde qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine de le faire aussitôt que possible. Nous appelons à soutenir les aspirations du peuple palestinien frère afin qu'il puisse exercer ses droits légitimes, ce qui renforcerait et consoliderait grandement la sécurité, la stabilité et la paix au Moyen-Orient.

## Annexe V

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

C'est un honneur de voir la Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. M<sup>me</sup> Anniken Huitfeldt, présider cette réunion, compte tenu du rôle historique et actif de son pays en tant qu'architecte de la paix et partenaire en faveur de la paix dans la région.

Nous remercions la Norvège d'avoir organisé ce débat public trimestriel au niveau ministériel, dans l'espoir de contribuer à « des efforts renouvelés pour créer un horizon politique propice au règlement du conflit », comme l'indique sa note de cadrage. Nous nous félicitons de la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, tenue à Oslo en novembre dernier, qui est une mesure positive.

L'instauration d'une paix véritable au Moyen-Orient, une paix juste, durable et globale, n'est possible que par la création d'un État palestinien. C'était précisément l'essence de l'Initiative de paix arabe de 2002, adoptée il y a 20 ans lors du Sommet arabe de Beyrouth, qui est toujours aussi valable aujourd'hui qu'il y a deux décennies. L'Initiative de paix arabe propose une solution globale au conflit fondée sur le principe de l'échange de territoires contre la paix et sur la base de paramètres convenus au niveau international, du droit international sur lequel reposent toutes les résolutions pertinentes, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et, plus récemment, 2334 (2016), qui constituent les positions juridiques et politiques communes des Nations Unies sur la question de Palestine.

Malgré tous les efforts déployés par la communauté internationale et les résolutions adoptées par cet organe, la réalité sur le terrain pour les Palestiniens n'a cessé de se détériorer depuis plus de 70 ans. La réalité cruelle de l'occupation n'a pas changé : le quotidien des Palestiniens reste marqué par les campagnes militaires israéliennes d'agression à Gaza, une politique expansionniste de colonisation conjuguée à la démolition de logements palestiniens pour faire place à des colons israéliens, et des efforts pour priver les Palestiniens de leurs droits fondamentaux. Tout cela se poursuit avec un sentiment croissant d'impunité.

Le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité en matière de paix et de sécurité pour le peuple palestinien en appliquant ses propres résolutions, en créant un horizon politique fondé sur le respect du droit international et en allant au-delà de simples discours de condamnation. Prolonger ce statu quo intenable ne ferait que détruire toute perspective de création d'un État palestinien.

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Philippe Lazzarini, a de nouveau averti que l'absence de financements à long terme pour l'Office constitue une menace « existentielle » pour des millions de réfugiés palestiniens, y compris ceux qui vivent au Liban. En décembre, j'ai accompagné le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, lors de sa visite d'une école de réfugiés à Tripoli, dans le nord du Liban. J'ai vu et entendu de pauvres enfants palestiniens, dont certains sont doublement réfugiés, ayant fui la guerre civile en Syrie où ils vivaient dans des camps de réfugiés palestiniens, dire à M. Guterres qu'ils dorment le ventre vide plusieurs nuits par semaine parce que leurs familles n'ont plus les moyens de les nourrir. C'était à fendre le cœur. Aucun enfant ne devrait aller au lit la faim au ventre.

Les services fournis par l'UNRWA sont essentiels à la survie de ces enfants palestiniens. La réduction des contributions à l'UNRWA, en plus de la pandémie, a

plongé dans la misère des milliers d'enfants réfugiés palestiniens. C'est pourquoi nous implorons le Conseil de sécurité et tous les pays épris de paix et aimant les enfants de garantir à l'UNRWA un financement prévisible et durable.

Comme je l'ai indiqué, le Secrétaire général a effectué une visite à Beyrouth en décembre avec un message de solidarité à l'occasion de Noël, à un moment où le peuple libanais était confronté à de multiples crises, de la pandémie à la crise financière en passant par les conséquences de l'explosion dans le port de Beyrouth. À cela s'est ajouté une impasse politique qui a empêché le Gouvernement de se réunir pour régler les problèmes quotidiens de la population. Tous les acteurs politiques libanais, toutes tendances confondues, se sont félicités du message du Secrétaire général et de sa visite. Son appel au dialogue et à l'unité a eu un impact positif sur l'atmosphère dans le pays.

Aujourd'hui, un mois après la visite du Secrétaire général, nous saluons une évolution positive. Le Gouvernement a repris ses réunions et le pays se prépare pour les prochaines élections législatives, qui auront lieu en mai 2022. Nous plaçons beaucoup d'espoir dans ces élections, pour insuffler un nouvel élan à la vie politique du pays. Les prochaines réunions du Gouvernement seront importantes pour remettre le pays sur la voie de la stabilité politique et financière en prenant des mesures pour sortir le pays de sa crise financière avec l'aide des institutions internationales et des amis du Liban.

Le Liban apprécie au plus haut point le rôle important que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) joue en faveur de la paix et de la sécurité dans le sud du Liban, et il est reconnaissant aux pays fournisseurs de contingents pour leur engagement, depuis des décennies, dans le maintien de la paix au Liban.

Les violations quotidiennes par Israël de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, en infraction à la résolution 1701 (2006), accroissent les tensions dans la région et constituent une menace pour la paix et la sécurité. Toutefois, la présence de la FINUL et son rôle dans la désescalade et la réduction des tensions sont essentiels pour maintenir le statu quo et empêcher toute erreur d'appréciation ou tout embrasement à la frontière. Le Gouvernement libanais reste attaché à l'application de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité, et nous demandons une nouvelle fois au Conseil de sécurité de mettre un terme aux violations israéliennes.

Par sa résolution 2591 (2021), portant reconduction du mandat de la FINUL, le Conseil de sécurité a autorisé la Force à prendre des mesures temporaires spéciales pour soutenir et aider l'Armée libanaise en lui fournissant du matériel non légal et un soutien logistique supplémentaires, compte tenu de la crise économique que connaît le Liban. Ces dispositions très nécessaires tombent à point nommé et accentuent encore l'importance du rôle de la FINUL au Liban.

Le Moyen-Orient est prêt pour un avenir différent, un avenir de paix. Le chemin vers la paix a été maintes fois emprunté, et chacun sait ce qu'il faut pour parvenir à cette paix tant promise. Nous avons besoin d'architectes de la paix et de gens courageux pour entamer le voyage. J'espère que le Conseil de sécurité saura bientôt montrer la voie.

## Annexe VI

### **Déclaration de la Mission permanente d'observation de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), j'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'OCI.

Notre débat de ce jour a lieu alors que la situation au Moyen-Orient, en particulier dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, s'aggrave dangereusement. De fait, 2021 a été l'année la plus sanglante depuis 2014 en termes de morts ou de blessés et de crimes commis par l'occupation israélienne.

L'année 2022 démarre dans un contexte où la question palestinienne demeure le défi qui prédomine l'ordre du jour politique international. L'année précédente a vu l'intensification par Israël, Puissance occupante, de ses pratiques d'apartheid, de l'expansion de ses colonies, de ses confiscations de terres, de ses démolitions de logements et de ses déplacements de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et des résolutions pertinentes de l'ONU. L'incapacité du Conseil de sécurité à lui demander des comptes pour ces politiques illégales incite malheureusement Israël à refuser d'autant plus de se plier à la moindre résolution du Conseil, défiant en cela de façon flagrante la communauté internationale.

Tout au long de l'année écoulée, les forces d'occupation israéliennes ont continué d'employer en toute impunité une force excessive et aveugle contre les civils palestiniens, faisant des morts et des blessés, y compris parmi les enfants, les femmes et les personnes âgées. Israël a également protégé les colons juifs fanatiques et les a encouragés à créer des milices, à porter des armes pour terroriser les civils palestiniens, à semer le chaos, à faire usage d'armes à feu, à agresser des personnes, à utiliser des voitures-béliers, à faire des descentes dans des villes, à incendier des structures et à vandaliser des maisons, des biens, des cultures, des mosquées et des champs agricoles.

À cet égard, nous prévenons que si personne ne fait rien face à de tels actes illégaux, la Puissance occupante et les colons fanatiques s'en trouveront encore enhardis pour continuer de commettre violations et crimes contre le peuple palestinien et de fomenter une violence accrue et généralisée, créant ainsi une situation d'instabilité totale et de chaos, aux ramifications dangereuses.

Les problèmes actuels et les récentes évolutions graves sont indissociables des autres mesures illégales et actions unilatérales d'Israël qui visent à modifier par la force et de manière illicite le statut juridique, historique et politique du Territoire palestinien occupé, en particulier la ville occupée de Jérusalem. Cette ville subit d'incessantes tentatives israéliennes de l'isoler et de la judaïser par la construction de colonies, des excavations, des incursions dans les Lieux saints islamiques et chrétiens et leur profanation, des saisies de biens, des démolitions de logements et des tentatives d'expulser illégalement des familles palestiniennes de chez elles, entre autres violations.

Nous réaffirmons dans ce contexte que Jérusalem-Est fait toujours partie intégrante du Territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, dont l'annexion illégale a été rejetée et reste non reconnue par la communauté internationale. Nous demandons donc instamment au Conseil de sécurité d'agir d'urgence pour obliger Israël, Puissance occupante, à en finir immédiatement avec ses actions et mesures illégales et à se conformer au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).

Des milliers de prisonniers palestiniens, y compris des personnes âgées, des enfants, des femmes et des malades, en plus de 500 personnes placées en détention administrative, sont incarcérés dans des conditions illégales, inhumaines et oppressives dans les établissements pénitentiaires israéliens. Israël, Puissance occupante, doit être tenu pleinement responsable du bien-être de tous les prisonniers palestiniens, y compris le détenu Nasser Abu Hamid, atteint d'un cancer et qui a d'urgence besoin de soins. L'OCI appelle à la libération, sans délai, des prisonniers malades et des personnes placées en détention administrative sans jugement ni inculpation. Nous demandons qu'il soit fait pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il honore ses obligations en vertu du droit international des droits de l'homme, des instruments humanitaires internationaux et des conventions de Genève applicables, et libère la totalité des femmes et des enfants palestiniens qu'il garde illégalement captifs dans ses geôles.

Du fait qu'Israël persiste à nier leurs droits légitimes et maintient son occupation illégale, des millions de réfugiés palestiniens subissent encore, après des décennies, le déplacement, la spoliation et l'injustice. Leur sort s'aggrave étant donné que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) connaît une crise de financement sans précédent. Nous avons bon espoir que la coopération et l'action conjointe de tous les acteurs internationaux pour faire en sorte de partager les charges et couvrir de manière suffisante et prévisible les coûts de base de l'UNRWA atténueront ces problèmes et amélioreront l'aptitude de l'Office à répondre aux besoins croissants des réfugiés de Palestine dans toutes les zones d'opération en ces temps difficiles.

L'OCI affirme que les efforts visant à remédier aux problèmes politiques en Palestine ne doivent pas faire oublier la terrible situation socioéconomique, qui a encore empiré avec la décision des autorités israéliennes de continuer à ne pas reverser toutes les recettes fiscales palestiniennes. Cette décision illégale constitue une violation du droit international et un manquement aux engagements pris par Israël en vertu des accords qu'il a signés, et exacerbe la crise financière, économique et humanitaire endurée par le peuple palestinien.

Pour terminer, nous réaffirmons que le Conseil de sécurité et le Quatuor, ainsi que d'autres acteurs internationaux de premier plan, doivent assumer leurs responsabilités et contribuer à relancer un processus politique crédible et véritable afin de trouver une solution juste, globale et durable sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU. Pour sa part, l'OCI n'épargnera aucun effort pour soutenir le peuple palestinien dans la lutte qu'il mène en vue de recouvrer ses droits légitimes, notamment son droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans son État de Palestine, entre les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe, et pour trouver une solution juste pour les réfugiés de Palestine, sur la base de la résolution 194 (III). Tels sont les composantes fondamentales de ce que sera une paix juste, durable et globale, et l'OCI appelle le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble à déployer sincèrement tous les efforts qui s'imposent pour promouvoir la concrétisation sans délai de cette solution juste.



**Annexe VII****Déclaration de M<sup>me</sup> Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Nous vous remercions, Madame la Présidente, pour la tenue de cet important débat public. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé et de ses efforts soutenus.

Le monde reste préoccupé par les défis liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et le Moyen-Orient n'est pas épargné, lui non plus. Mais le Moyen-Orient est aussitoutjours aux prises avec les crises en cours, qui laissent souffrance humaine, insécurité et stabilité dans leur sillage. Cela devrait inciter la communauté internationale et l'ONU à mettre tout en oeuvre pour remédier à ces crises et lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région.

En l'occurrence, le plus ancien problème au Moyen-Orient n'est autre que la question palestinienne, qui attend encore d'être réglée. L'occupation et les implantations illégales se poursuivent, en violation flagrante des résolutions de l'ONU, y compris la résolution 2334 (2016). Les pratiques injustes perdurent, notamment celles qui consistent à annexer illégalement des parties du territoire palestinien, à empêcher les Palestiniens d'utiliser leurs ressources naturelles, à saisir et détruire leurs biens et à les chasser de chez eux pour les déplacer. Dans l'ombre de l'occupation, il y a eu des attaques répétées contre des lieux saints musulmans et chrétiens, témoignant d'une volonté de judéiser les lieux saints, en violation flagrante du droit et des instruments internationaux. On peut citer comme exemple la récente incursion dans la mosquée d'Ibrahim. Il y a aussi eu des attaques répétées contre des Palestiniens non armés, comme celles qui se sont produites dans des villes et villages situés au nord de Naplouse. Tout cela souligne la nécessité pour la communauté internationale d'assumer sa responsabilité de protéger le peuple palestinien et ses lieux saints et de mettre un terme à ces violations flagrantes des droits humains et du droit et des instruments internationaux.

Nous réaffirmons la position ferme du Qatar en faveur du plein exercice par nos frères palestiniens de tous leurs droits inaliénables. L'État du Qatar est conscient qu'il faut remédier à la situation humanitaire et économique difficile du peuple palestinien. Le Qatar est déterminé à promouvoir des conditions propices à la paix et à la stabilité. L'État du Qatar reste à l'avant-garde des États qui apportent des secours, une aide humanitaire et un appui au service du développement. Les efforts qu'il déploie dans la bande de Gaza comprennent un programme d'assistance pécuniaire et la fourniture de carburant et de matériaux de construction de base afin d'aider à améliorer les conditions de vie.

Nous affirmons également la position inchangée du Qatar en faveur de l'action menée pour régler la question palestinienne et faire advenir une paix durable au Moyen-Orient. Un règlement juste, durable et global passe par la fin de l'occupation et des colonies dans tous les territoires arabes occupés, une solution au problème des réfugiés et l'exercice par les Palestiniens de leurs droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et la création d'un État indépendant entre les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément à la vision de la solution des deux États, dont la communauté internationale s'accorde à dire qu'elle est la seule manière de sortir du conflit. À ce propos, l'État du Qatar souligne que les efforts déployés pour parvenir à un tel règlement ne peuvent aboutir que s'ils sont basés sur le droit international, les résolutions de l'ONU, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe, dans le cadre de négociations entre les camps palestinien et israélien.

S'agissant de la crise en Syrie, le Qatar a déjà indiqué plusieurs fois qu'y mettre fin supposait une solution politique conforme au premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) et l'établissement des responsabilités pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, dont l'emploi d'armes chimiques. Le Qatar reste en première ligne des pays fournissant une aide pour répondre aux besoins humanitaires de nos frères syriens.

En ce qui concerne la Libye, le Qatar espère que la crise et la souffrance que celle-ci inflige au peuple libyen cesseront bientôt. Nous insistons sur la nécessité de consolider les progrès dans les domaines économique et politique et en matière de sécurité, de faire avancer un processus politique dirigé par les Libyens et appuyé par l'ONU et d'aider le Gouvernement d'unité nationale de transition à s'acquitter de ses tâches, à renforcer les institutions publiques, à fournir des services essentiels, à favoriser le développement et à organiser des élections présidentielle et législatives libres, régulières et inclusives.

Pour ce qui est du Yémen, l'État du Qatar indique une fois de plus sa position ferme en faveur de l'unité et de l'intégrité territoriale de ce pays. Le Qatar est impatient que la crise soit réglée au moyen de négociations entre les parties yéménites sur la base des résultats de la Conférence de dialogue national, de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015). Le Qatar continue également de jouer un rôle humanitaire afin de soutenir nos frères yéménites, notamment par une contribution de 90 millions de dollars au Programme alimentaire mondial pour aider à répondre aux besoins urgents sur le plan de la sécurité alimentaire en vue d'éviter une famine.

Les peuples touchés par les crises en cours au Moyen-Orient méritent tous les efforts possibles pour faire cesser et régler ces crises de telle sorte qu'ils puissent avoir la sécurité et la stabilité auxquelles ils aspirent – et qu'ils sont en droit d'attendre. Le Qatar restera déterminé à jouer un rôle positif à l'appui de tout ce qui ira dans le sens de cet objectif.

## Annexe VIII

### **Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tout d'abord, je remercie la Présidente d'avoir convoqué le débat public de ce jour, et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé. Mon gouvernement apprécie à leur juste valeur les efforts inlassables du Coordonnateur spécial et son dévouement à l'instauration de la paix dans la région.

La République de Corée réaffirme son appui à la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au droit international et aux accords bilatéraux, ainsi que sa position selon laquelle le statu quo concernant les Lieux saints de Jérusalem doit être respecté. Nous appelons Israël et la Palestine à reprendre les pourparlers de paix et réaffirmons notre appui aux efforts de médiation du Quatuor et de la communauté internationale.

Ma délégation est alarmée par l'escalade de la violence liée aux colons en Cisjordanie, ainsi qu'à Jérusalem et dans ses alentours. Tous les actes de violence, par quelque camp que ce soit, en particulier ceux qui sont commis contre des civils, sont injustifiables et doivent cesser. Les auteurs de tels actes doivent rendre des comptes. Nous exhortons tous les camps à éviter une nouvelle escalade, qui compromettrait la possibilité d'une paix durable. Dans ce contexte, ma délégation reste profondément préoccupée par l'expansion des colonies israéliennes et la multiplication des démolitions et expulsions. Les mesures unilatérales de ce genre ne sont pas de nature à améliorer la situation. Ce dont nous avons été témoins en mai 2021 ne doit pas se reproduire.

Au milieu de ces divers problèmes, la République de Corée accueille avec satisfaction un certain nombre de faits nouveaux encourageants : les échanges en cours entre les dirigeants israéliens et palestiniens et leur accord qui prévoit de soulager l'Autorité palestinienne de sa crise financière, le dialogue économique entre les États-Unis et la Palestine, et les efforts de médiation continus de l'Égypte. Il faut aussi noter que des plans pour la construction de logements au profit des Palestiniens ont été approuvés par le Gouvernement israélien. Ma délégation note également le premier tour des élections municipales en Palestine et la forte participation au scrutin. Nous attendons avec intérêt que le deuxième tour ait lieu en mars 2022, comme prévu.

Ma délégation se félicite des résultats de la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison, tenue à Oslo en novembre dernier, et prend note des discussions constructives entre responsables israéliens et palestiniens sur la coopération économique entre les deux camps, y compris l'amélioration de la circulation des marchandises vers et depuis la bande de Gaza.

La République de Corée réaffirme son fort appui à ces efforts de la communauté internationale qui visent à répondre aux besoins humanitaires et de développement du peuple palestinien. Ainsi, en 2021, elle a versé une contribution d'environ 7 millions de dollars, de manière à la fois bilatérale et multilatérale, en coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Ma délégation profite de l'occasion pour exprimer sa grave préoccupation au sujet de l'escalade militaire au Yémen. Le conflit a déjà fait un nombre alarmant de victimes parmi les civils, en particulier les femmes et les enfants, qui sont touchés de façon disproportionnée par ce conflit qui s'éternise. Dans ce contexte, la République

de Corée condamne la saisie par les houthistes du navire battant pavillon des Émirats arabes unis et exhorte les houthistes à relâcher immédiatement le navire et l'équipage. En outre, nous condamnons les récentes attaques contre Abou Dhabi, revendiquées par les houthistes. Mon gouvernement appelle les parties belligérantes à engager le dialogue pour un processus de paix basé sur les propositions de l'Envoyé spécial Grundberg. Nous espérons tous que la coopération entre les parties concernées par le pétrolier *FSO SAFER* s'améliorera afin d'empêcher une tragédie environnementale mondiale.

La République de Corée réaffirme sa détermination à continuer de jouer un rôle constructif dans la promotion de la paix et de la stabilité dans la région, en coopération avec l'ONU et la communauté internationale.

---